

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 11

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO/ M. GERARD GAZAY

OBJET

Action d'encadrement socioprofessionnel au sein de Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) : Conventions liant le Département des Bouches-du-Rhône et les organismes: EVOLIO Pays d'Aubagne et de l'Etoile, La Fibre Solidaire, Résurgences, T.E.E.F. et ARCADE.

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
0413317377**

PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008 le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et à ce titre il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par 4 associations et une entreprise d'insertion.

L'action relève de l'accompagnement professionnel.

Les personnes relevant de cet accompagnement professionnel sont des personnes proches de l'emploi, dont les problèmes périphériques sont limités et n'entravent pas une dynamique d'accès à l'emploi.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions, la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement des dites associations et entreprise d'Insertion.

Dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014/2016, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône affirme sa volonté de dynamiser les parcours vers la reprise d'activité, et faire des emplois d'étape de parcours un tremplin vers l'emploi durable qui contient notamment l'insertion par l'activité économique.

En effet, le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique permet aux personnes en difficulté sociale et professionnelle d'accéder à un emploi durable par l'acquisition de savoir-être, de savoir-faire et d'une expérience professionnelle. A cette fin, les structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) assurent, sur une durée maximale de 2 ans, une action d'encadrement technique et professionnel dénommée « tutorat ».

Par délibération n° 258, adoptée par la Commission Permanente, le 29 juin 2007, les modalités d'attribution de subventions, pour les actions d'encadrement socioprofessionnel au sein des SIAE, ont été fixées pour les Ateliers ou Chantiers d'Insertion (ACI) et pour les Entreprises d'Insertion (EI) comme suit :

Action d'encadrement dans les Ateliers ou Chantiers d'Insertion (ACI)

Un ACI est un dispositif d'insertion ayant l'agrément de SIAE et conventionné par l'Etat après avis du Conseil Départemental pour l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE). Il a pour vocation l'embauche et la mise en situation de travail, sur des actions collectives, de personnes présentant des difficultés sociales et professionnelles.

Dans le cadre des ACI, les contrats de travail ont une durée hebdomadaire de 26 heures modulables, dont, en moyenne, 20 heures de production et 6 heures consacrées aux activités de formation et d'accompagnement.

Au delà de 6 postes agréés par le CDIAE, 50%, a minima, de la totalité des postes à pourvoir doivent être attribués à des bénéficiaires du RSA socle.

La fonction de tutorat est financée pour un montant de 3.500 € par an et par bénéficiaire, à partir de 3 postes attribués à des bénéficiaires du RSA socle, recrutés en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI).

Action d'encadrement dans les Entreprises d'Insertion (EI)

Les EI produisent et commercialisent des biens ou des services en employant des personnes qui cumulent des difficultés sociales et professionnelles. Elles favorisent l'acquisition et la validation d'expériences et de compétences, la construction de projets professionnels et l'accès à l'emploi durable.

Cette action est ainsi financée :

- 1 500 € pour la fonction de tutorat par an et par bénéficiaire, à partir de 2 postes attribués à des bénéficiaires du RSA socle, recrutés en équivalent temps plein (ETP). La durée moyenne hebdomadaire de travail est de 35 heures pour un ETP. Au-delà de 5 postes agréés par le CDIAE, 50 % de la totalité des postes, a minima, doivent être destinés à des bénéficiaires du RSA socle.
- 2 500 € par sortie positive vers l'emploi de tout salarié bénéficiaire du RSA socle :
 - recruté en ETP, dans les 3 mois, au maximum, après la sortie de l'EI, sur un emploi durable dans le secteur marchand hors IAE, d'au moins un mi-temps, en CDI ou en CDD d'une durée au moins égale à 6 mois ;
 - recruté dans un emploi en intérim, hors IAE, d'une durée au moins égale à 910 heures travaillées en 9 mois ;
 - ayant créé son activité pour une durée d'au moins 6 mois.

Afin de faciliter le démarrage des nouvelles structures des critères spécifiques seront appliqués la 1^{ère} année de création, à savoir :

- Forfait accompagnement vers l'emploi de 2.000,00 € par an et par bénéficiaire du RSA en ETP sur poste d'insertion ;
- Sortie positive vers l'emploi 2.000,00 €

Il est donc proposé de financer les 5 actions décrites en détail dans le tableau ci-après, soit 4 actions d'Ateliers ou Chantiers d'Insertion (ACI) et 1 action Entreprise d'Insertion (E.I.).

Organismes	Action Période prévisionnelle	Plus-value de l'action	Territoire des PI	Public Bénéficiaire du RSA socle (BRSA)	Montant de l'aide du Département Cofinancements publics hors contrats aidés Montant de l'aide précédente	Références des dossiers : - N° INS - N° GSU pour les associations - Réunion CTD - Projet
<p>EVOLIO PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE (PAE)</p> <p><u>statut</u> : association</p> <p><u>adresse</u> : 216 chemin du Charrel – BP529 – 13681 Aubagne Cedex</p> <p><u>président</u> : Monsieur Marc LOW</p>	<p>IAE Tutorat - Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p>« Atelier d'Insertion La Ressourcerie »</p> <p>Du 01/05/2016 au 30/04/2017</p>	<p>Ce projet a démarré en 2014 sur Gardanne avec une mise à disposition de locaux pour un atelier de stockage et revalorisation d'objets. Les lieux de collectes se situent dans les déchetteries de la communauté d'Agglomération du PAE et de Gardanne. A ce jour, cette action se déroule sur plusieurs sites du département (Gardanne-CAPA, St Menet, Bordure de la CAPAE, Septèmes Les Vallons). Les 4 missions principales de la Ressourcerie consistent en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la collecte ; - le tri, la revalorisation, le recyclage ; - la vente ; - la sensibilisation <p>Ce projet s'inscrit dans une politique avérée de développement de l'offre d'insertion. L'objectif est de permettre aux bénéficiaires du RSA (BRSA) d'acquérir un comportement professionnel et un savoir-faire avec, le cas échéant, l'obtention d'un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP).</p> <p>Le bilan intermédiaire arrêté au 15 septembre 2015 atteste que 8 personnes ont été salariées dont 3 BRSA – public jeune et de faible niveau de formation – qui ont été orientés de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une orientation vers un organisme d'accompagnement à la créativité d'activité ; - une orientation vers un organisme de formation en génie climatique ; - une résolution de problématique sociale prégnante. 	<p>Pôle 8 (Aubagne / La Ciotat)</p>	<p>14 postes dont 7 BRSA recrutés en CDDI sur un ACI</p>	<p>24.500,00 €</p> <p>soit 3.500,00 € x 7 BRSA</p> <p>Cofinancements publics (hors contrats aidés) :</p> <p>Ville de Gardanne: 20.000,00 €</p> <p>Aide aux postes Etat : 78.437,00 €</p> <p>Aide aux postes CD13 : 18.333,00 €</p> <p>Communauté d'Agglo PAE : 32.850,00 €</p> <p>Communauté du Pays d'Aix : 32.850,00 €</p> <p>Région PACA : 24.550,00 €</p> <p>Montant départemental de l'aide précédente : 14.000,00 € soit 3.500 € x 4 BRSA.</p>	<p>2015.10/226</p> <p>INS-000508</p> <p>CTD du 08/01/2016</p> <p>Renouvellement de la convention 2014.11/215 pour la période du 01/05/2015 au 30/04/2016.</p>

<p>LA FIBRE SOLIDAIRE</p> <p><u>Adresse</u> : 14 rue de la Touloubre – les Logissons – 13770 VENELLES</p> <p><u>Statut</u> : association</p> <p><u>Président</u> : M. Antoine PALOMBA</p>	<p>IAE Tutorat – Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p>Chantier d'Insertion « La Fibre Solidaire »</p> <p>Du 01/04/2016 au 31/03/2017</p>	<p>Depuis avril 2006 La Fibre Solidaire gère un chantier d'insertion axé sur une activité de récupération, de tri et de valorisation de matières textiles et accessoires.</p> <p>Les actions d'insertion conduites par l'association sont d'utilité sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recyclage des produits pour lutter contre le gaspillage et les marchandises vendues dans les boutiques s'adressant essentiellement à une clientèle défavorisée ; - l'association crée par ailleurs une ligne de vêtement présentée chaque année lors d'un défilé de mode parrainé par Christian LACROIX. <p>Les postes proposés aux salariés en insertion sont divers et accessibles à un public féminin : tri, entretien, repassage, couture-confection, transport et vente en boutique. Les BRSA alternent, le cas échéant, les activités dans leur parcours dans une perspective d'évolution.</p> <p>Les BRSA bénéficient également d'un accompagnement social, d'un accompagnement à l'emploi et d'une formation.</p> <p>Les fiches d'évaluation, entretiens et contacts permanents avec les travailleurs sociaux optimisent l'acquisition d'un savoir-faire et savoir-être.</p> <p>De plus, l'association est un partenaire contribuant à la dynamique du tissu économique.</p> <p>Au vu du bilan intermédiaire établi sur la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2015, il est attesté 4 sorties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 création d'entreprise en tant qu'auto-entrepreneur ; - 1 entrée en formation en qualité de moniteur d'atelier ; - 1 sortie vers le domaine de la santé : financement du permis B et projet de formation d'aide à domicile ; - 1 abandon (démission après 2 mois d'activité). 	<p>Pôle 6 (Aix / Gardanne)</p>	<p>28 postes en insertion dont 16 BRSA recrutés en CDDI sur un ACI</p>	<p>56.000,00 € soit 3.500,00 € X 16 BRSA</p> <p>Cofinancements publics (hors contrat aidés) Etat : 363.170,00 € Région PACA : 64.000,00 € PLIE : 50.000,00 €</p> <p>Montant départemental de l'aide précédente : 49.000,00 € soit 3.500 € x 14 BRSA.</p>	<p>2015.11/237</p> <p>INS-000495</p> <p>CTD du 08/01/2015</p> <p>Renouvellement de la convention n° 2014.10/175 - Période du 01/04/14 au 31/03/15</p>
--	---	--	--------------------------------	---	---	--

<p>RESURGENCES</p> <p><u>Adresse</u> : 111, rue Consolat 13001 Marseille</p> <p><u>Statut</u> : Association</p> <p><u>Président</u> : M. Dja-Apharou ISSA-IBRAHIM</p>	<p>IAE Tutorat – Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p>Atelier Humanités numériques</p> <p>Du 01/04/2016 au 31/03/2017</p>	<p>L'Association Résurgences portait 2 ACI « Atelier Web Design » et « Atelier Editorial » qui fusionnent désormais sous le nom d' « Atelier Humanités Numériques ».</p> <p>Cet atelier développe les services rédactionnels, techniques et informatiques de Résurgences, 3 activités y sont développées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'infographie ; - la création de site internet ; - l'édition et diffusion de contenus. <p>Il permet ainsi de former les BRSA à des métiers spécifiques liés au secteur de la communication, de l'administration et du webmastering.</p> <p>Les contrats sont de 6 mois renouvelables une fois. Les salariés sont encadrés par des professionnels certifiés.</p> <p>L'objectif de l'action consiste à valoriser les participants par l'activité et la maîtrise du cadre technique, de les mobiliser autour de leur projet professionnel afin de favoriser une dynamique et de développer des comportements socioprofessionnels adaptés.</p> <p>Le bilan établi au 30 septembre 2015 pour l'Atelier Web Design atteste de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 CUI ; - 2 CDD ; - 3 sorties qualifiantes. <p>Le bilan établi au 30 septembre 2015 pour l'Atelier Editorial atteste de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 CDI ; - 2 CUI ; - 1 CDD ; - 1 sortie. 	<p>Pôle 1 (Marseille 1^{er}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} arrondissements)</p>	<p>36 postes en insertion dont 18 BRSA recrutés en CDDI sur un ACI</p>	<p>63.000,00 € soit 3 500 € x 18 BRSA</p> <p>Cofinancements publics (hors contrat aidés) : Aides aux postes CG13 : 97.677,00 € Région PACA : 64.000,00 € Etat : 411.333,00 € Autres : 25.451,000 €</p> <p>Montant départemental de l'aide précédente : 56.000,00 € soit 3 500 € x 16 BRSA.</p>	<p>2015.11/233 INS-000505</p> <p>CTD du 08/01/2016</p> <p>Renouvellement de la convention n°2014.10/195 du 01/04/2015 au 31/03/2016 et de la convention n° 2014.10/196 du 01/04/2015 au 31/03/2016</p>
--	--	--	---	---	---	---

<p>TARASCON ESPACE EMPLOI FAMILLE (T.E.E.F)</p> <p><u>statut</u> : association</p> <p><u>adresse</u> : Pôle Social – Avenue Pierre Sépard – 13150 Tarascon</p> <p><u>président</u> : Monsieur Henri NIEDEROEST</p>	<p>IAE Tutorat Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p>« Vêtements durables »</p> <p>Du 01/03/2016 Au 28/02/2017</p>	<p>Ce chantier consiste à collecter des vêtements d'occasion auprès de particuliers, d'associations humanitaires, d'écoles ou bien encore dans les conteneurs textile de l'association. Une fois collectés, les vêtements, les chaussures et les accessoires sont triés, lavés, repassés, étiquetés par les salariés en insertion, puis revendus en boutiques à prix modérés.</p> <p>Ainsi, divers postes de travail sont à pourvoir, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - agent de tri ; - chauffeur livreur ; - retoucheuse / couturière ; - vendeur en boutique ; - agent d'entretien textile ; - agent de blanchisserie. <p><i>Le bilan intermédiaire de l'action arrêté au 4 septembre 2015</i> atteste de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 CDI ; - 3 CDD ; - 1 création d'entreprise ; - 1 validation de formation. 	<p>Pôle 7 (Arles)</p>	<p>12 postes en insertion dont 7 BRSA recrutés en CDDI sur un ACI</p>	<p>24.500,00 €</p> <p>3.500,00€ x 7 BRSA</p> <p>Cofinancements publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique de la ville : 10.000,00€ - ACCM : 10.000,00 € - Région : 27.000,00 € <p>Montant départemental de l'aide précédente : 24.500,00 € soit 3.500,00 € x 7 BRSA.</p>	<p>2015.10/225</p> <p>INS-000481</p> <p>CTD du 08/01/2016</p> <p>Renouvellement de la convention 2014.10/189 du 01/03/2015 au 28/02/2016</p>
---	--	---	-----------------------	--	--	---

<p>ARCADE</p> <p><u>Statut</u> : entreprise d'insertion associative</p> <p><u>Adresse</u> : 6, rue Boisseau 13016 Marseille</p> <p><u>Président</u> : Monsieur Marcel JOFFREDO</p>	<p>IAE Tutorat Entreprise d'Insertion</p> <p>« Travaux de second œuvre dans le secteur du bâtiment »</p> <p>Du 01/03/2016 au 28/02/2017</p>	<p>L'entreprise Aménagement Rénovation Carrelage Delorme (ARCADE) est spécialisée dans la pose de carrelage murs et sols.</p> <p>Spécialisée dans les travaux du second œuvre BTP, elle est bien implantée sur le territoire. L'objectif consiste en l'insertion sociale et professionnelle d'un public en grande difficulté, en leur inculquant un réel savoir-faire technique.</p> <p>Les objectifs de sorties visent la formation qualifiante et l'emploi durable dans le réseau de carrelage ou autres en vue d'un placement.</p> <p>Le bilan intermédiaire de l'action arrêté au 30 septembre 2015 atteste de 3 sorties positives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 CDD de 6 mois dans une entreprise de carrelage ; - 1 recherche d'emploi ; - 1 sortie en formation au CIERES (formation linguistique). 	<p>Pôle 5 (15^{ème} et 16^{ème} arr.)</p>	<p>5 BRSA recrutés sur des postes d'insertion et 3 BRSA en sorties positives</p>	<p>15.000,00 €</p> <p>soit 1.500,00 € X 5 BRSA + 2.500,00 € x 3 sorties positives</p> <p>Cofinancement public : - DIRECCTE : 50.000,00 €</p> <p>Montant départemental de l'aide précédente : 15.000.00,00 € : 7.500,00 € soit 1.500,00 € x 5 BRSA 7. 500,00 € soit 2.500,00 € x 3 sorties emploi.</p>	<p>2015.11/240</p> <p>CTD du 08/01/2016</p> <p>Renouvellement de la convention n°2014.10/203 - Période du 01/03/2015 au 28/02/2016</p>
<p>TOTAL</p> <p>48 postes BRSA sur un an, recrutés en CDDI, sur 4 ACI 5 postes BRSA en insertion sur un an, recrutés sur 1 EI et 3 BRSA en sorties positives</p>					<p>168.000,00 € 15.000,00 €</p> <p>183.000,00 €</p>	

INCIDENCES FINANCIÈRES

En cas de décision favorable et conformément aux conventions, dont les projets correspondent aux conventions type d'action d'encadrement IAE prévues à cet effet, ces actions seront financées sur les crédits de paiement mis à disposition au titre du budget 2016 :

Programme	Opération	Libellé	Imputation	Engagement
16015	1007138	Aide à l'encadrement des structures d'insertion	Chapitre 017 Fonction 564 Article 6574	183.000,00 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de la Déléguée à l'Insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL